



Structure de canapé cassée = vice caché ?

Par **jeanfi69**, le **17/11/2008** à **00:36**

Bonjour,

J'ai acheté un canapé (2 + 3 places) en juin 2004 d'une valeur de 2200 €. La garantie contractuelle était de 2 ans. Or la structure de l'accoudoir (en bois semble-t-il, mais impossible à vérifier car sous le cuir) s'est cassée : pis-je considérer ceci come un vice-caché ? Merci d'avamce de vos réponses.